

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

---

<b>Date de la convocation :</b> 07/04/2026	L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Astrid SEGUIER, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 19 <b>Présents :</b> 15 <b>Votants :</b> 16	<b>Présents :</b> Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Frédéric GONCALVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Maryse OULES, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Françoise BOURGUES par Sylvie MAFFRE <b>Absents ou excusés :</b> Régis ARMENGAUD, Adrien BURATTO, Isabelle PLANCHAND
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline CHERRIER

---

DE\_2026\_034

**Objet : Désignation de deux délégués titulaires au Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET)**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,  
VU les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET), en vigueur depuis le 3 octobre 2016,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs,  
CONSIDERANT que l'article 7.2.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) prévoit que « les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux »,

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour représenter la commune de Lacrouzette au sein du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET). Madame le Maire propose de désigner Frédéric GONCALVES et Romain ASSEMAT comme délégués titulaires au sein du SDET.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**DESIGNE** Frédéric GONCALVES et Romain ASSEMAT pour représenter la commune en tant que délégués titulaires lors des assemblées du SDET.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 14 avril 2026,

La Secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

DE\_2026\_034

Date de publication 24/04/2026

Date de transmission en préfecture : 29/04/2026